



**Global Facility for Disaster Reduction and Recovery (GFDRR)**

# Stratégie de partenariat du GFDRR 2009–2012

Prévenir les risques de catastrophes pour un  
développement durable



**THE WORLD BANK**

# Les partenaires du GFDRR



Établie en septembre 2006, la Facilité mondiale pour la prévention des risques de catastrophes et le relèvement (GFDRR) est aujourd'hui un partenariat de 24 pays et d'organisations internationales qui se sont engagés à venir en aide aux pays en développement pour réduire leur vulnérabilité face aux catastrophes naturelles et pour les aider à s'adapter au changement climatique.

Le GFDRR tient à exprimer toute sa gratitude et ses remerciements aux partenaires qui appuient ses activités centrées sur la protection des moyens d'existence et l'amélioration des conditions de vie : Allemagne, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Commission européenne, Danemark, Espagne, Finlande, France, Inde, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays Bas, Royaume Uni, Suède, Suisse, Turquie, Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, États-Unis d'Amérique et la Banque mondiale.

# Table des matières

Introduction .....	4
Mission .....	7
Vision .....	7
Prestations et axes opérationnels du GFDRR.....	8
Un environnement complexe .....	12
Orientations stratégiques .....	14
A. Développer les partenariats mondiaux et régionaux pour appuyer les politiques nationales de prévention des risques de catastrophe .....	15
B. Intégrer la prévention des risques de catastrophe — Veiller à ce qu'elle devienne une composante clé du développement durable .....	17
C. Assurer la résilience lors du relèvement post-catastrophe .....	19
Mise en œuvre .....	20
Perspectives d'avenir .....	23



# Prévenir les risques de catastrophes pour un développement durable

## Introduction

1. Ce document définit le cadre stratégique à moyen terme de la Facilité mondiale pour la prévention des risques de catastrophes et le relèvement (GFDRR). Cette stratégie doit être considérée dans le contexte plus large d'une croissance internationale des engagements de ses partenaires dans l'intégration de la prévention des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique dans le but de parvenir à un développement durable. Elle a été développée en conformité avec la Charte de partenariat du GFDRR en réponse aux résultats identifiés lors de la quatrième réunion du Groupe consultatif (GC) qui s'est tenue les 8 et 9 avril 2008 à Washington DC. Cette stratégie tient aussi compte des débats de la cinquième réunion du Groupe consultatif à Copenhague, les 13 et 14 novembre 2008, et des délibérations les plus récentes lors de la réunion du GC à Genève, les 14 et 15 juin 2009.
2. Le nombre de pays à faible revenu et à revenu intermédiaire exposés à des risques élevés de catastrophes et d'impacts climatiques ne cesse d'augmenter tant en termes de nombre d'habitants résidant dans les zones à risque que de pourcentage du PIB concentré dans les zones à risque. Dans 75 pays plus

de 30 % du Produit intérieur brut (PIB) est généré dans des zones à risque exposées à plus de deux aléas ; 65 d'entre eux sont des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire.<sup>1</sup> Les coûts en terme de secours, de relèvement et de reconstruction ont représenté des milliards de dollars ainsi déviés de l'aide traditionnellement dédiée à la réalisation des objectifs de développement.

3. En réponse à une tendance clairement alarmante en termes de fréquence et de gravité des catastrophes, la Banque mondiale, les Nations Unies et les principaux bailleurs de fonds ont lancé la Facilité mondiale pour la prévention des risques de catastrophes et le relèvement (GFDRR) en septembre 2006. Cette facilité vise à appuyer les efforts des pays en développement vulnérables dans l'intégration à part entière de la prévention des risques de catastrophe dans leurs politiques nationales de réduction de la pauvreté et de développement durable. Le GFDRR agit en partenariat avec le système de la Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes (SIPC) et représente le fer de lance de l'engagement de la communauté internationale pour forger des partenariats plus solides et efficaces et permettre aux pays en développement exposés aux catastrophes naturelles et aux phénomènes extrêmes d'origine climatique de réaliser leurs objectifs de prévention des risques de catastrophe en s'appuyant sur le Cadre d'action de Hyōgo pour 2005-2015 : *Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes* (CAH).<sup>2</sup>
4. En trois ans, le GFDRR a réussi à établir des fondations solides lui permettant d'amplifier ses opérations en les portant à un niveau comparable à ce qui avait été envisagé lors du lancement du partenariat. La facilité est basée sur un modèle de fonctionnement spécifique qui allie un appui *ex-ante* aux pays en développement à hauts risques et une assistance *ex-post* pour l'établissement d'un relèvement durable et la prise en compte de mesures de prévention dans les situations post-catastrophe. Le GFDRR aide les pays en développement à faire de la prévention des risques de catastrophe une composante essentielle de toutes les initiatives de lutte contre la pauvreté et de développement durable. Dans de nombreux pays, les interventions du GFDRR offrent des points d'entrée utiles de renforcement des capacités d'adaptation nécessaires pour faire face aux phénomènes exceptionnels d'origine climatique.<sup>3</sup> La prévention des risques et les options de transfert de risques promues par le GFDRR sont de plus en plus considérées

<sup>1</sup> Dilley, M., R. S. Chen, U. Deichmann, A.L. Lerner-Lam, M. Arnold, J. Agwe, P. Buys, O. Kjekstad, B. Lyon, and G. Yetman. 2005. *Natural Disaster Hotspots: A Global Risk Analysis*. La Banque mondiale, Washington DC.

<sup>2</sup> <http://www.unisdr.org/eng/hfa/hfa.htm>.

<sup>3</sup> Le GFDRR a financé des programmes d'assistance technique au Mozambique, au Malawi, au Vietnam, au Yémen, dans les îles du Pacifique, à Madagascar, au Bangladesh et au Sénégal où l'évaluation des impacts climatiques et le renforcement des capacités d'adaptation ont été intégrés dans les programmes nationaux de développement.



comme faisant partie intégrante des programmes nationaux d'adaptation climatique.<sup>4</sup>

5. Le GFDRR a contribué à élargir le dialogue national sur les politiques de prévention des risques de catastrophes (PRC) et à promouvoir des programmes de développement des capacités axés sur la demande et conçus pour appuyer une appropriation nationale des politiques de PRC. Il a servi de catalyseur permettant d'aboutir au sein des pays à des partenariats ouverts et efficaces, engageant tous les partenaires du développement, qu'il s'agisse des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, des fonds internationaux, des organisations de la société civile et du secteur privé. De ce fait, il existe une coopération accrue entre la Banque mondiale, les Nations Unies et les organismes bilatéraux en matière de prévention des risques de catastrophe au niveau national. Le GFDRR a réussi à significativement rehausser la place des politiques de PRC dans les stratégies d'aide-pays de la Banque mondiale et dans les stratégies nationales de développement et de croissance.
6. Le GFDRR souhaite maintenant pouvoir intensifier son appui aux pays exposés aux catastrophes et considérés comme prioritaires, en améliorant la prévisibilité à moyen terme de l'aide à la PRC dans ces pays, en prenant ap-

<sup>4</sup> Il s'agit notamment de travaux en cours sur l'Initiative de financement des risques de catastrophes dans le Pacifique et de l'Initiative de financement des risques de catastrophes en Europe du Sud-est, tous deux financés par le GFDRR.

pui sur les points d'entrée PRC pour promouvoir les programmes nationaux d'adaptation au climat, et surtout, en renforçant le ciblage et les performances du GFDRR tout en accroissant la transparence de ses résultats. Ce cadre stratégique donne un aperçu des principes et des activités que les partenaires du GFDRR ont décidé d'appuyer.

## Mission

7. Comme le définit la Charte de partenariat, la mission du GFDRR est d'intégrer la prévention des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique dans les stratégies de développement des pays en appuyant la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyōgo (CAH) au moyen d'un processus dirigé et géré par les pays. Les programmes du GFDRR s'assureront que la prévention des risques de catastrophe ne soit plus traitée de manière isolée ni prise en compte uniquement en cas de catastrophe, mais qu'elle fasse partie intégrante d'un programme global de développement.
8. L'appui du GFDRR portera aussi sur les stratégies de développement sectorielles de prévention des risques axées sur la réduction de la pauvreté et la croissance durable. Bénéficiant des conseils de son Groupe consultatif, le GFDRR accomplit sa mission en proposant, par ses différents axes opérationnels, un ensemble de prestations fournies en fonction des circonstances et des besoins.

## Vision

9. Les principes du Cadre d'action de Hyōgo continueront de guider les orientations générales du GFDRR. L'objectif est de parvenir à bâtir un monde toujours plus sûr et plus résilient face à des risques de catastrophe connus et de s'adapter avec détermination à de nouvelles menaces globales comme le changement climatique. La vision du GFDRR *consiste à accroître la sécurité et la prospérité des peuples grâce à des programmes nationaux détaillés de prévention des risques de catastrophe.*
10. Si le GFDRR dispose d'un plus grand nombre de partenaires, de ressources suffisantes et prévisibles, et s'il peut mener des activités novatrices et élargies dans les pays prioritaires, cette vision pourra devenir une réalité, générant ainsi des bénéfices concrets pour les pays et les communautés, notamment pour les nations pauvres et les plus exposées aux catastrophes.



## Prestations et axes opérationnels du GFDRR

11. **Produits et prestations.** Les produits et les prestations du GFDRR peuvent être regroupés en trois grandes composantes : *renforcement des capacités, outils et méthodologies et production et partage des connaissances*. Des exemples d'activités du GFDRR pour chacune de ces composantes sont notamment les suivants :

- **Renforcement des capacités.** Ces activités comprennent notamment la création de cadres institutionnels, législatifs, financiers et de gouvernance efficaces pour favoriser la prévention des risques de catastrophe et l'intégrer dans les stratégies de développement sectorielles. Ces prestations comprennent également les activités suivantes : amélioration des capacités institutionnelles pour l'élaboration de stratégies de financement des risques; établissement et mise en vigueur de codes de construction améliorant la résilience aux catastrophes pour faire face aux aléas et à l'exposition à l'élévation du niveau de la mer ; protection des infrastructures essentielles; incitation à l'adoption de plans d'aménagement du territoire réduisant les risques ; et conception de systèmes de drainage dans les villes côtières afin de prendre en compte le changement climatique. Les activités peuvent aussi porter sur le développement de systèmes de surveillance et d'alerte; la cartographie des aléas et la modélisation des risques ; la gestion intégrée des zones côtières ; l'évaluation de l'impact économique des catastrophes ; et l'analyse des méthodes d'évaluation, de prévention et de transfert des risques.

- **Outils et méthodologies.** Il s'agit notamment de l'Évaluation de la probabilité des risques en Amérique centrale (*Central American Probabilistic Risk Assessment, CAPRA*), du Système d'atténuation et d'identification des risques (*Mitigation and Risk Identification System, MIRISK*), axés sur l'évaluation et l'atténuation des risques de catastrophe dans le cadre des investissements en infrastructures ; des Évaluations communes des risques-pays (*Common Country Risk Assessment, CCRA*) permettant d'évaluer conjointement les risques de catastrophe et les impacts du changement climatique ; et du Manuel sur le changement climatique dans les villes (*Climate Resilient Cities*) pour aider les gestionnaires des villes à élaborer et à mettre en œuvre des plans d'action résilient au changement climatique. Des méthodologies d'évaluation des dommages et des besoins post-catastrophe et des mécanismes de financement et d'assurance des risques de catastrophe sont aussi disponibles. Le Fonds de réserve est le principal instrument financier permettant de mobiliser l'appui international pour financer le relèvement et la reconstruction après une catastrophe.
- **Production et Partage des connaissances.** Il s'agit entre autre d'élaborer et de partager des actions dans le domaine de la prévention des risques de catastrophe fondées sur des données probantes et positionnant ainsi la prévention des risques de catastrophe comme enjeu économique incontournable; de collecter et disséminer des informations sur les bonnes pratiques d'intégration de la PRC ; et de formuler des stratégies sectorielles de prévention des risques. A cela s'ajoute des activités ciblées sur le relèvement et la prévention des risques dans les opérations post-catastrophe, des initiatives facilitant l'échange de leçons et d'expériences entre le Nord et le Sud et entre les pays du Sud, et des activités permettant de promouvoir la recherche basée sur les besoins et le transfert de solutions de prévention des risques à faible coût.

12. **Trois axes opérationnels.** Afin d'appuyer l'intégration de la prévention des risques dans les pays en développement, ces prestations sont proposées par le biais des trois axes opérationnels du GFDRR: Le *Programme de coopération mondiale et régionale* (dénommé « Track I »), le *Programme d'intégration de la prévention des risques de catastrophe* (dénommé « Track II ») ; le Programme de relèvement durable (dénommé « Track III », *Fonds de réserve pour le financement du relèvement*).

- **Des partenariats mondiaux et régionaux :** Le *Programme de coopération mondiale et régionale* soutient la bonne mise en œuvre des compétences internationales et des dispositifs de coopération dans le cadre du Système SIPC afin d'appuyer d'une part les programmes nationaux de gestion des risques de catastrophe incluant l'adaptation au changement climatique et



d'autre part le relèvement rapide post-catastrophe. Cet axe opérationnel est animé conjointement par la Banque mondiale et le Secrétariat de la SIPC afin d'assurer une large participation des gouvernements, des Nations Unies, des institutions financières internationales, des organisations régionales et des partenaires de la société civile.

- **Une intégration de la prévention des risques de catastrophe** : Le Programme d'intégration de la prévention des risques de catastrophe propose une assistance *ex-ante* aux pays en développement pour qu'ils intègrent et développent des programmes de prévention des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques. La mise en œuvre de ce programme repose sur une étroite collaboration avec les équipes régionales de la Banque mondiale, les agences des Nations Unies et les gouvernements bénéficiaires en vue d'intégrer la prévention des risques de catastrophe dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et de renforcer les capacités nationales. Les activités déclinées dans le cadre de ce programme d'assistance *ex-ante* sont centrées sur : *l'évaluation des risques, la prévention des risques, le financement des risques et l'adaptation au changement climatique.*
- **Un relèvement source de résilience** : Le Programme de relèvement durable *post-catastrophe* vient appuyer *ex-post* les pays en développement afin que des mesures de prévention des risques soient effectivement intégrées dans

les plans et les programmes de relèvement post-catastrophe et que soient mis en place des programmes de préparation permettant à l'avenir de répondre plus rapidement à la catastrophe. Des mises de fond sont placées à la disposition de la Banque mondiale et des agences de l'ONU pour lancer des Évaluations des besoins post-catastrophe coordonnées et dirigées par le gouvernement du pays touché. Ils leur permettent de mettre en place des plans de relèvement accéléré, des opérations de reconstruction résiliente et une politique à long terme de prévention des risques. Ces fonds permettent aussi de faire la jointure entre la phase d'aide humanitaire et celle du développement dans les situations post-catastrophes et d'accélérer un relèvement rapide. Il s'agit ici de profiter de l'opportunité de la mise en œuvre d'un relèvement résilient pour y intégrer d'emblée des perspectives de long terme incluant des mesures de prévention des risques.

13. *Des approches innovatrices en matière de prévention des risques de catastrophes au cœur du partenariat GFDRR.* Deux approches innovatrices viennent compléter ces axes opérationnels : (a) le Programme de coopération Sud-Sud pour la prévention des risques de catastrophe vise à favoriser la prise en charge et l'appropriation des programmes de prévention des risques de catastrophe par les pays en développement en encourageant la collaboration entre les gouvernements, les institutions, les réseaux et les communautés des pays du Sud ; et (b) L'économie de la prévention des risques de catastrophe, une étude commanditée conjointement par la Banque mondiale et les Nations Unies, visant à évaluer les fondamentaux économiques de la prévention des risques de catastrophe en soumettant les principaux sujets à un examen analytique, théorique et empirique.
14. Grâce à la structuration de ses prestations et à sa capacité d'adaptation aux besoins, le GFDRR a réussi à accroître l'attention portée à la prévention des risques de catastrophe et à l'intégrer comme un élément clé du développement durable tant au sein la Banque mondiale qu'à l'extérieur. Un nombre croissant de pays exposés aux catastrophes intègrent désormais les risques de catastrophe dans la planification et le financement de leur développement. Cependant, les pertes dues à des catastrophes continuent d'augmenter en raison de l'exposition croissante des personnes et des biens liée par exemple à l'urbanisation rapide de zones hautement exposées aux catastrophes. Ces nouveaux défis doivent être abordés d'une manière détaillée et soutenue.
15. La section suivante donne un aperçu des éléments qui devront être pris en compte lors de la conception et de la mise en œuvre des programmes détaillés de réduction durable des risques de catastrophe appuyés par le GFDRR.



© The World Bank

## Un environnement complexe

- 16. *Les catastrophes continuent de faire peser des menaces importantes sur le développement.*** Les catastrophes sont de plus en plus coûteuses, entraînant des déperditions considérables en gains de développement. Pour autant, la réduction de la vulnérabilité et des risques de catastrophe doit faire partie intégrante des efforts internationaux déployés en vue de l'atteinte des Objectifs de développement pour le Millénaire, et plus encore dans les pays à faible revenu. Elle doit être portée dans un contexte de priorités de développement internationales, nationales et locales en mutation, remodelées par le changement climatique, l'urbanisation rapide, la dégradation de l'environnement et autres crises mondiales.
- 17. *Les catastrophes engendrent la pauvreté.*** Les catastrophes, en particulier les sécheresses, contribuent à réduire la production alimentaire et accroissent donc l'insécurité alimentaire. C'est un problème aigu dans les pays dont le PIB est principalement tributaire de l'agriculture. En l'absence d'instruments d'évaluation des risques climatiques, ou de dispositifs de transfert des risques par le biais d'une assurance-récolte et d'autres instruments de protection, les ménages glissent dans une insécurité alimentaire chronique. Les résidents des pays à faible revenu sont 20 fois plus susceptibles de mourir d'aléas naturels que ceux des pays à revenu élevé. La plupart des pertes ne sont généralement pas couvertes par une assurance et génèrent des fluctuations de revenu qui peuvent faire basculer des familles dans la pauvreté. En outre,

les ménages les plus pauvres sont ceux qui disposent le moins de moyens de protection de leurs membres les plus vulnérables, comme les personnes âgées, les enfants et les femmes. Ces populations vulnérables se retrouvent ainsi prisonnières d'un dénuement permanent. Les groupes socialement défavorisés subissent les impacts les plus forts, provoquant à long terme des conséquences irréversibles sur le capital humain dans les pays pauvres.

18. ***Le changement climatique amplifie les catastrophes.*** L'impact du changement climatique ne fera qu'aggraver la situation. Il est estimé que le changement climatique augmentera les risques de catastrophe en modifiant les conditions climatiques moyennes, accroissant la variabilité climatique et suscitant des événements météorologiques extrêmes. C'est ainsi qu'apparaissent de nouvelles menaces dans des régions où elles n'existaient pas auparavant. L'insécurité alimentaire, les inondations, les pertes d'actifs et les déplacements de population dus au changement climatique peuvent être à l'origine de conflits et d'insécurité liés à la compétition pour les terres, le logement, l'eau et d'autres ressources.<sup>5</sup>
19. ***L'urbanisation augmente les risques de catastrophe.*** La croissance rapide des pertes liées aux catastrophes résulte essentiellement de la concentration des populations, des actifs et des investissements dans des zones urbaines exposées aux aléas hydrométéorologiques et géophysiques. Cette urbanisation rapide a accru le potentiel de survenue de pertes dues aux catastrophes. On estime que les populations urbaines augmenteront de 342 millions de personnes en Chine et de 80 millions en Indonésie d'ici à 2030 et de 395 millions en Afrique sub-saharienne sur la même période.<sup>6</sup>
20. ***La prévention des risques de catastrophe — un bien public mondial.*** La mondialisation a permis une mise en relation instantanée de part et d'autre du monde et engendre une interdépendance de toutes les régions de la planète. Les conséquences des pertes dues à une catastrophe dans n'importe quelle partie du monde peuvent se répercuter rapidement sur des sociétés et des économies géographiquement éloignées. Avec la mondialisation, la vulnérabilité est aujourd'hui partagée par tous, quelle que soit la région touchée. Dans ce monde hautement interdépendant, une politique mondiale de prévention des risques de catastrophe n'est plus une question de choix, mais plutôt de nécessité. Il s'agit d'un bien public mondialement partagé qui nécessite un système international cohérent et bien coordonné. Il reste beaucoup à faire pour tirer le meilleur parti du potentiel du secteur privé, des organisations de la société civile et des réseaux universitaires et pour traiter efficacement ce programme mondial.

<sup>5</sup> Documents de travail préparés par divers services de la Banque mondiale.

<sup>6</sup> Guide des Stratégies de développement urbain : Améliorer la performance en milieu urbain (Guide to City Development Strategies: Improving Urban Performance), 2006, Washington DC, Cities Alliance.



© Photos.com

## Orientations stratégiques

21. Afin de maximiser ses contributions futures à la prévention des risques de catastrophe dans un environnement toujours plus complexe, le GFDRR continuera à développer ses prestations en s'appuyant sur ses ressources et ses avantages comparatifs :
  - Il représente un partenariat unique en son genre, avec une base élargie formée par les pays donateurs, les Nations unies et la Banque mondiale, qui a été construit au cours des trois dernières années et offre une plate-forme solide pour la coopération internationale en matière de politiques nationales de prévention des risques de catastrophe.
  - Inséré au sein de la Banque mondiale, le GFDRR peut s'appuyer sur les ressources intellectuelles et financières de la Banque mondiale en matière de développement durable.
  - C'est un modèle de prestations particulier, en offrant d'une part un appui *ex-ante* et d'autre part une assistance *ex-post*, qui lui permet de proposer une gamme complète d'instruments novateurs au service de la prévention des risques de catastrophe.
  - Son approche de la PRC est axée sur les résultats.
22. Conjointement, ces éléments représentent un dispositif unique dans l'arène mondiale de la prévention des risques de catastrophe. Le GFDRR se concentrera sur les interventions nationales et régionales, fondées sur une appropria-

tion nationale capable de susciter le plus large éventail d'impacts possible en matière de prévention des risques de catastrophe. Il aidera à faire évoluer les politiques et les plans d'action, et encouragera l'engagement en faveur de la prévention des risques de catastrophe à l'échelle mondiale. En mettant en œuvre des programmes exhaustifs de prévention des risques de catastrophe et d'adaptation au changement climatique, le GFDRR est guidé par les recommandations et les décisions du Groupe consultatif, en ayant soin de tenir compte des directives techniques prodiguées par le Conseil de surveillance des résultats. En intégrant le concept de prévention des risques dans l'approche du développement durable, les recommandations viennent s'inscrire dans un ensemble de priorités structurées au sein de chaque axe opérationnel, démultipliant les avantages comparatifs du GFDRR. Dans le contexte des défis décrits précédemment, ces priorités aideront le GFDRR à mettre en œuvre ses programmes.

## A. Développer les partenariats mondiaux et régionaux pour appuyer les politiques nationales de prévention des risques de catastrophe

23. *Des partenariats plus puissants et complets.* Le GFDRR est un partenariat du système de la SIPC et il poursuivra sa collaboration avec le Secrétariat de la SIPC des Nations Unies pour appuyer un réseau mondial cohérent et coordonné de prévention des risques de catastrophe. Le GFDRR renforcera ses partenariats avec les agences des Nations Unies, la Commission européenne (CE), les banques de développement multilatérales (BDM), la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), et d'autres intervenants. Au travers de son partenariat avec la FICR, le GFDRR continuera à œuvrer pour le renforcement de sa collaboration avec ces partenaires et d'autres similaires.
24. *Efficacité de l'aide et coordination.* La structure de gouvernance du GFDRR sera renforcée pour pouvoir servir pleinement ses contributeurs et bénéficiaires actuels et, au-delà, pour contribuer au réseau mondial de prévention des risques de catastrophe en vue d'obtenir une meilleure efficacité de l'aide et une plus forte coordination des bailleurs de fonds. L'objectif est d'inclure les grandes économies et les pays en développement les plus importants en offrant une plate-forme mondiale favorisant le partage d'informations et de connaissances et de créer des opportunités permettant de répondre avec efficacité aux besoins des pays exposés aux catastrophes. À moyen terme, le GFDRR se donne pour objectif d'établir un groupe diversifié de pays du Sud et du Nord mettant en commun des expériences différentes.<sup>7</sup> À plus long terme, l'objectif sera d'inviter des agences opérationnelles partenaires et des représentants du secteur privé à venir siéger dans sa structure de gouvernance. Le GFDRR par-

<sup>7</sup> À cet égard, une note sur la gouvernance du GFDRR présente un éventail d'options possibles.

ticipé déjà à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris qui vise à renforcer l'efficacité de l'aide dans les pays en développement.

25. **Élargir la coopération régionale et sous-régionale.** Le renforcement des réseaux d'acteurs régionaux impliqués dans la prévention des risques de catastrophe et des capacités des organisations intergouvernementales régionales en matière d'évaluation des risques de catastrophe, de financement et d'adaptation reste une très haute priorité du GFDRR. Le renforcement de la coopération régionale et sous-régionale contribue aux économies d'échelle et favorise un environnement propre à promouvoir les programmes nationaux de prévention des risques de catastrophe. Allant de l'avant, le GFDRR va approfondir sa coopération avec une sélection de partenaires régionaux stratégiques pour renforcer leurs capacités et élargir leurs connaissances et leurs compétences techniques en matière de prévention des risques de catastrophe. Il s'efforcera de favoriser un dialogue accru entre les pays d'une région dans une perspective ultime de renforcement des efforts nationaux de prévention des risques de catastrophe.<sup>8</sup>
  
26. **Exploiter le potentiel du secteur privé.** Le GFDRR va travailler avec le Secrétariat de la SIPC des Nations Unies et d'autres partenaires pour mieux faire comprendre les opportunités économiques liées à la prévention des risques de catastrophe. Il développera sa collaboration avec la Société financière internationale (SFI), l'entité du Groupe de la Banque mondiale spécialisée dans le secteur privé. Le GFDRR tirera parti de l'expertise technique de la SFI en matière de développement du secteur privé ainsi que de ses réseaux de contacts et de son rayonnement international.
  
27. **Des innovations en matière de prévention des risques basées sur le secteur privé.** Tirant parti des connaissances déjà acquises en interne, d'informations externes et des apports de groupes spécialisés de recherche et d'autres institutions, le GFDRR élaborera un programme visant à promouvoir l'innovation chez les entrepreneurs des pays prioritaires pour développer et disséminer des technologies novatrices de PRC, mariant les savoir-faire et connaissances locaux avec les meilleures pratiques internationales. Cela se fera grâce à des partenariats avec des instituts de recherche et des représentants du secteur privé des pays du Nord et du Sud ce qui permettra d'identifier et de soutenir le potentiel d'innovation et de développer des nouveaux mécanismes de financement de l'investissement dans ces domaines.

<sup>8</sup> Le secrétariat du GFDRR a engagé un dialogue avec ses principaux partenaires afin d'élaborer une approche régionale et sous-régionale des programmes dans les trois axes opérationnels

**B. Intégrer la prévention des risques de catastrophe — Veiller à ce qu'elle devienne une composante clé du développement durable**

28. *Intégrer la prévention des risques de catastrophe dans les politiques de développement.* Le GFDRR travaillera en étroite collaboration avec les agences des Nations Unies, notamment le PNUD, la CE, les BDM et des institutions bilatérales pour promouvoir et intégrer le programme de prévention des risques de catastrophe dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté, les stratégies d'aide-pays et les stratégies sectorielles. Cela se fera grâce à un travail en amont en interaction avec les gouvernements lors de la formulation des nouvelles stratégies de développement nationales ainsi que lors de leurs examens à mi-parcours.
29. *S'adapter au changement climatique.* La prévention des risques de catastrophes représente aussi la première ligne de défense contre le changement climatique et, par conséquent, certains programmes appuyés par le GFDRR mettront l'accent sur des stratégies et des plans relatifs à cette adaptation. Le GFDRR continuera de financer des programmes de prévention des risques de catastrophe prévoyant de renforcer les capacités d'adaptation dans ses pays prioritaires. Le GFDRR facilitera également le développement d'approches communes et une mise en œuvre coordonnée des mesures nationales de prévention des risques de catastrophes et d'adaptation au changement climatique. Le GFDRR se dotera de moyens renforcés pour pouvoir collaborer avec des équipes spécialisées en changement climatique travaillant à mettre en place le financement des programmes d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation des impacts tant au sein de la Banque mondiale qu'en partenariat étroit avec d'autres acteurs clés du système de la SIPC.
30. *Établir des données économiques probantes en matière de prévention des risques de catastrophe.* Le GFDRR appuiera les efforts entrepris aux niveaux mondial, régional et national pour produire des données économiques probantes en matière de prévention des risques de catastrophe et pour permettre aux gouvernements des pays en développement de porter leurs priorités sur des politiques et des investissements en matière de prévention des risques et de solutions de transfert des risques.
31. *Promouvoir l'innovation en matière de PRC.* Le GFDRR continuera à promouvoir des solutions locales novatrices et efficaces de prévention des risques de catastrophe ayant de forts impacts, capables, par exemple, d'avoir un effet de catalyseur sur l'intégration de la prévention des risques de catastrophe et de l'adaptation au changement climatique dans les Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) et dans les Stratégies d'aide-pays (SAP). Il s'efforcera aussi de promouvoir des solutions qui favorisent une plus grande Coopération Sud-Sud en matière de PRC, des investisse-

ments plus soutenus en PRC et l'intégration de la PRC dans le financement du développement.

32. **Promouvoir des mécanismes de financement et d'assurance contre les risques.** Le GFDRR continuera à soutenir la formulation et la mise en œuvre d'instruments remarquables en matière de financement des risques, qui comprennent notamment les Prêts conditionnels, tels que le mécanisme de Financement à option de tirage différé (DDO) en cas de catastrophe, dit "CAT DDO" et donnent accès aux marchés internationaux de la réassurance en cas de catastrophe à des termes compétitifs.<sup>9</sup>
33. **Favoriser une approche genre.** Tenant compte du fait que, en tant que groupe de population, les femmes et les hommes sont touchés différemment par les catastrophes naturelles, le GFDRR aidera les pays à intégrer la prise en compte du genre dans leurs stratégies nationales de PRC et à prévoir des programmes ciblés sur les femmes et les enfants afin d'assurer l'équité en matière de genre lors de la planification du relèvement et de la reconstruction.
34. **Rendre les villes et les communautés plus sûres.** Le GFDRR appuiera la conception et la mise en œuvre de programmes visant à réduire les vulnérabilités des communautés et des villes face à l'urbanisation rapide à l'origine d'installations incontrôlées dans des zones exposées aux aléas. Une attention particulière sera accordée aux villes côtières afin de renforcer leur résilience aux impacts des aléas naturels et aussi du changement climatique. L'appui du GFDRR permettra également aux villes de développer et de mettre en œuvre des plans de prévention des risques de catastrophe faisant partie intégrante de leur programme de croissance durable. Le GFDRR appuiera le développement d'une planification urbaine tenant compte des risques de tremblements de terre et capable de promouvoir des modèles de construction parasismiques pour les infrastructures, les bâtiments et les habitations dans les zones urbaines.
35. **Rendre les réseaux d'infrastructures résilients.** Le GFDRR fournira un appui technique et financier pour qu'au cours des dix prochaines années la construction des infrastructures majeures et de leurs composants essentiels (comme les écoles, les hôpitaux, les ponts et les réseaux routiers) respecte des normes plus élevées de résilience aux aléas. L'élaboration et l'application des codes de construction feront partie intégrante des programmes nationaux appuyés par le GFDRR.

<sup>9</sup> Y compris le Dispositif d'assurance contre les risques de catastrophe des Caraïbes (CCRIF) ; des titres liés à une assurance, comme les obligations catastrophe ; des programmes d'assurance de dommages catastrophes, comme le Pool d'assurances contre les catastrophes turc (TCIP) ; et les programmes d'assurance agricole, comme l'assurance du bétail basée sur un indice et l'assurance-récolte basée sur le climat.

**36. Renforcer les capacités nationales en matière de prévention des risques de catastrophe.** Afin de faciliter l'intégration de la prévention des risques de catastrophe dans la planification nationale, le GFDRR appuie le développement d'outils et de méthodologies et le renforcement des capacités individuelles et institutionnelles. Dans de nombreux projets du GFDRR, le développement des capacités est un facteur essentiel pour soutenir les pays dont les structures, les fonctions et les responsabilités de gestion des risques de catastrophe changent de façon significative, laissant derrière elles les rôles traditionnels de réponse en cas de catastrophe au profit de programmes de développement plurisectoriels sur la prévention des risques et le changement climatique. Le GFDRR réalisera des investissements importants pour renforcer les capacités des gouvernements nationaux afin de conduire et de mettre en œuvre des programmes complets de prévention des risques en coordination avec les différents ministères. Dans le même temps, les autorités locales au niveau des districts recevront aussi un appui technique pour mettre en œuvre de nouvelles stratégies de prévention.

### C. Assurer la résilience lors du relèvement post-catastrophe

**37. Accélérer le financement d'un relèvement durable.** Le GFDRR continuera à affiner le fonctionnement du Fonds de réserve pour le financement du relèvement (SRFF) — un fonds post-catastrophe activé après une catastrophe — pour appuyer des programmes de relèvement prévoyant une prévention des risques. La liaison entre le SRFF et les mécanismes de financement conditionnel de la Banque mondiale, des autres IFI et des donateurs bilatéraux sera améliorée pour pouvoir fournir une aide coordonnée pour le relèvement et à la reconstruction post-catastrophe.

**38. Renforcer la coordination de la planification des opérations de relèvement post-catastrophe.** Le Cadre de partenariat pour les situations de crise et post-crise établi par les Nations unies et la Banque mondiale et la Déclaration conjointe tripartite CE, Nations Unies et Banque mondiale, sur l'évaluation post-crise et la planification du relèvement confirment leur profond engagement à travailler ensemble, de manière plus efficace, à l'appui des pays touchés par les catastrophes. Le GFDRR continuera d'appuyer l'esprit et la mise en application de ces accords, comme en témoigne le travail accompli dans plusieurs des six Évaluations des besoins post-catastrophe (PDNA) financées par le SRFF en 2008.<sup>10</sup>

**39. Systématiser les expériences de relèvement post-catastrophe.** Le GFDRR renforcera le partage des connaissances en matière de relèvement post-catastrophe en produisant des outils d'information sectoriels, comme le

<sup>10</sup> Des évaluations des besoins post-catastrophe ont été menées en 2008 avec l'appui du GFDRR au Bangladesh, en Bolivie, en Haïti, à Madagascar, au Myanmar et au Yémen.



© Photos.com

*Guide du logement* et la *Trousse à outils pour la protection sociale* qui sont actuellement en préparation. En outre, le GFDRR va publier des notes d'orientation et des études sur les meilleures pratiques couvrant tous les types de catastrophes naturelles et tous les secteurs. Le GFDRR renforcera le partage de connaissances en encourageant les plateformes d'échange mondiales, régionales, sous-régionales et nationales.

40. ***Établir des capacités nationales en matière de préparation et de mise en œuvre des activités de relèvement.*** Le GFDRR continuera de proposer des formations à la méthodologie d'évaluation des dommages et des pertes causés par les catastrophes et s'efforcera de diversifier ces efforts vers la planification du relèvement et de la reconstruction, le suivi du relèvement et la planification pré-catastrophes.

## Mise en œuvre

41. Les orientations stratégiques formulées lors des discussions politiques des réunions successives du Groupe consultatif à Stockholm, Washington, Copenhague et Genève, guideront le GFDRR dans la mise en œuvre des priorités clés définies dans la présente stratégie.
42. ***Rester centré sur les pays à faible revenu.*** L'appui du GFDRR se concentrera sur les pays à faible revenu et en particulier sur les pays les moins avancés

(PMA), exposés à des risques élevés de catastrophes naturelles. Dans chaque cycle de programmation, environ 80 % des fonds disponibles seront alloués à ces pays, ce qui permettra au GFDRR d'approfondir son engagement et de démontrer une prévention notable des risques de catastrophe. Pour ce faire, le GFDRR élabore actuellement un programme détaillé de gestion de la prévention des risques de catastrophe dans 20 pays prioritaires<sup>11</sup> en se conformant à un modèle de programmation national.

43. **Sélection des pays prioritaires.** Les pays prioritaires seront sélectionnés sur la base des critères suivants: (a) les risques de catastrophe et la capacité de résilience économique face à ces catastrophes - en se basant sur les classifications de revenus de l'ONU, de la Banque mondiale, de l'IDA, de l'initiative des Pays pauvres très endettés (PPTE) et sur l'étude de 2005 intitulée *Zones particulièrement exposées aux catastrophes : Une analyse mondiale des risques* (Natural Disaster Hot spots: A Global Risk Analysis), et (b) l'appropriation nationale mesurée par le degré de conformité du pays aux priorités du CAH et les performances des programmes financés par le GFDRR en cours dans le pays. La liste des pays prioritaires est une liste évolutive qui sera révisée au moins tous les deux ans par le Groupe consultatif, en se fondant sur la prévention des risques de catastrophe et les évaluations de la vulnérabilité réalisées par divers organismes, dont la SIPC. En outre, le GFDRR s'engagera dans des programmes complets de prévention des risques de catastrophe dans les pays ciblés par certains bailleurs de fonds.<sup>12</sup>
44. **Stratégie de sortie.** Quand l'intégration des programmes de prévention des risques de catastrophe aura suffisamment avancé, entraînant une plus grande appropriation par les pays et des capacités nationales de gestion des risques de catastrophe accrues, le GFDRR se retirera des pays prioritaires, permettant ainsi aux gouvernements des pays et aux partenaires du développement de continuer à répondre aux défis persistants. Le GFDRR a établi à cette fin des valeurs de référence et un ensemble d'indicateurs permettant de suivre l'état de la prévention des risques de catastrophe dans chacun des pays prioritaires. Dans certains cas, un retrait anticipé d'un pays prioritaire est également envisagé lorsqu'un grand nombre de bailleurs de fonds participent aux programmes nationaux de prévention des risques de catastrophe, ou si la situation politique n'est plus propice à un dialogue soutenu avec le pays.

<sup>11</sup> Ces pays se répartissent comme suit : neuf en Afrique, Burkina Faso, Éthiopie, Ghana, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, Sénégal et Togo ; cinq en Asie de l'Est et Pacifique (Indonésie, îles Marshall, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles Salomon, et Vietnam) ; un en Asie Centrale, (République kirghize) ; deux en Amérique latine et Caraïbes (Haïti et Panama) ; deux au Moyen-Orient et Afrique du Nord (Djibouti et Yémen) ; et un en Asie du Sud (Népal).

<sup>12</sup> Ils comprennent le Bangladesh, le Cambodge, les Philippines et Vanuatu (appuyés par l'Australie) ; la République démocratique populaire Lao, le Pakistan et le Sri Lanka (appuyés par le Japon) ; le Costa Rica, la Colombie, l'Équateur et le Guatemala (appuyés par l'Espagne).

46. **Des dons flexibles et innovants.** Conformément aux recommandations du Groupe consultatif, les 20 % restants des fonds disponibles seront consacrés à des dons flexibles, innovants, et à impact élevé comme ceux qui favorisent l'intégration de la prévention des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique dans les DSRP/SAP. Des dons seront également utilisés pour appuyer la préparation de projets isolés d'investissements en PRC et pour l'intégration de composantes de la PRC dans des programmes d'investissements de développement en préparation ou en cours dans tout pays exposé aux catastrophes.
47. **Une gestion axée sur les résultats.** Le GFDRR continuera de mesurer et de suivre ses progrès et ses impacts en s'appuyant sur un ensemble d'indicateurs fondés sur des données probantes<sup>13</sup> et sur son Système de gestion axée sur les résultats (RBMS). Cet outil, qui fonctionne en ligne en temps réel, est ouvert à tous les bailleurs de fonds, aux autres parties prenantes et au grand public et favorise la responsabilisation en matière de gestion interne, l'apprentissage et la prise de décision. Le Conseil de surveillance des résultats du GFDRR jouera un rôle important dans le renforcement de l'approche axée sur les résultats du GFDRR en fournissant une assistance technique et en contribuant au suivi et à l'évaluation des impacts.
48. **Mobilisation des ressources.** En démontrant l'impact concret de ses activités dans les pays prioritaires, le GFDRR continuera à rechercher des appuis accrus auprès de bailleurs de fonds existants, tout en cherchant à inclure d'autres bailleurs de fonds potentiels, les économies émergentes, le secteur privé et des fondations. L'application effective de cette stratégie, conforme à la formule d'allocation de ressources recommandée par le Groupe consultatif (80% - 20%), nécessitera une enveloppe budgétaire totale d'environ 390 millions de dollars sur une période de trois à cinq ans dans la mesure où, au cours de cette période, le GFDRR prévoit de fournir jusqu'à 10 millions de dollars en assistance technique et financière à chaque pays. Le GFDRR aura un effet de catalyseur pour la mobilisation d'investissements supplémentaires en matière d'aide, y compris d'appui budgétaire pour la mise en œuvre des Programmes nationaux de prévention des risques de catastrophes dans les pays prioritaires. La contribution du GFDRR devrait permettre de mobiliser un montant additionnel d'un milliard de dollars par an.
49. **Communication.** Pour soutenir le déploiement de ses activités et la diversification de son portefeuille, le GFDRR mettra en place une stratégie de communication efficace et proactive destinée à mettre au premier plan à l'échelle internationale le rôle de la prévention des risques de catastrophe

<sup>13</sup> Ces indicateurs sont alignés sur un ensemble d'indicateurs développés par la SIPC. Le GFDRR continuera d'améliorer et d'affiner ses propres indicateurs de résultats.



comme facteur de développement durable et à souligner ses liens étroits avec le changement climatique. Il s'agit de faire connaître les résultats et les impacts de son action, tout en démontrant comment le GFDRR apporte une plus value à ses partenaires, aux gouvernements donateurs, et, par dessus tout, aux citoyens vulnérables dont les conditions de vie seront améliorées grâce à l'appui du GFDRR.

## Perspectives d'avenir

50. Il est proposé de réexaminer cette stratégie en 2012. Cet examen bénéficiera des résultats de plusieurs processus internationaux, tels que l'évaluation du GFDRR<sup>14</sup> en 2009, l'examen à mi-parcours du Cadre d'action de Hyōgo en 2010-2011 et les protocoles post-Kyoto sur les émissions de gaz à effet de serre.
51. Le GFDRR se lance dans une très longue entreprise qui exige de la persévérance à long terme et un engagement soutenu pour parvenir à une expansion significative des politiques de prévention des risques. Cette démarche doit se maintenir au cœur de la lutte active menée en faveur de la réduction de la pauvreté et du développement durable dans les communautés et les nations exposées aux catastrophes.

<sup>14</sup> Le dispositif d'aide au développement de la Banque mondiale (Development Grant Facility), qui finance la contribution de la Banque à l'axe opérationnel I du GFDRR requiert une évaluation indépendante de l'impact des programmes trois ans après l'apport initial. Ce processus a été lancé et un projet de Termes de référence de l'évaluation a été établi en consultation avec les membres du Groupe consultatif et le Conseil de surveillance des résultats du GFDRR.



International Strategy for Disaster Reduction UN/ISDR  
Palais des Nations, CH-1211 Genève 10, Suisse  
[www.unisdr.org](http://www.unisdr.org)



**THE WORLD BANK**

1818 H Street, NW  
Washington, DC 20433 USA

Téléphone : 202 458 0268  
Facsimilé : 202 522 3227  
E-mail : [drm@worldbank.org](mailto:drm@worldbank.org)  
Site Web : [www.gfdr.org](http://www.gfdr.org)

2009